



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inondations

Question au Gouvernement n° 2699

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz, pour le groupe communiste. Ma question concerne évidemment, personne ne s'en étonnera, les inondations dans la Somme. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Cela vous fait rire, mais pas nous, pas les gens de la Somme, pas les habitants d'Amiens ou d'Abbeville ! Neuf cent cinquante-cinq personnes évacuées, 2 477 habitations inondées, 96 communes sinistrées, tel est le dramatique bilan des inondations, qui frappent particulièrement les habitants de la Somme. Je sais que je peux, au nom de notre assemblée tout entière, exprimer, comme l'a fait M. le Premier ministre à Abbeville - et je l'en remercie - nos sentiments les plus solidaires à tous les sinistrés, qui font preuve d'un courage et d'une dignité remarquables, et notre admiration devant l'élan de solidarité locale, départementale, nationale et internationale qui se manifeste à leur égard.

Nous ne pouvons cependant pas oublier que, au-delà de la Somme, de la Picardie, des inondations moins spectaculaires touchent d'autres régions de France. Comme je vous l'ai indiqué, monsieur le Premier ministre, des mesures d'urgence s'imposent. Rien ne doit prendre le pas sur le soutien aux sinistrés. Nous devons être à leurs côtés et leur apporter l'aide d'urgence nécessaire. Car leur tragédie est bien réelle. Des hommes et des femmes, des jeunes couples qui ont construit leur maison, souvent de leurs propres mains, voient disparaître tout ce qu'ils possédaient. Quel drame financier, humain et psychologique !

Je ne doute pas que le Gouvernement, comme je l'avais suggéré, déclarera de toute urgence, et vous venez de le faire, monsieur le Premier ministre, l'état de catastrophe naturelle et de calamité agricole pour les communes, les habitants, les agriculteurs, les entreprises et leurs salariés. Les assurances doivent rembourser rapidement et correctement. Nous devons veiller à ce que cela ne dure pas des années.

Ces inondations sont évidemment liées à une pluviométrie exceptionnelle, elle-même due au réchauffement de la planète. Cela montre combien les engagements pris à Kyoto doivent être appliqués par tous, les Etats-Unis et les autres. Cela pose également la question d'une politique énergétique mondiale maîtrisée et préservant l'environnement.

On remarquera que toute intervention humaine, tout choix effectué dans le secteur agricole ou de la construction est lourd de conséquences, tout comme l'absence de plans départementaux de gestion et de prévention des risques, et l'absence de régulation et d'entretien des cours d'eau.

Ma question est double. Premièrement, quelles mesures d'urgence nouvelles le Gouvernement entend-il prendre en faveur des sinistrés de la Somme et des autres régions de France ? Deuxièmement, quand mettra-t-on en place la mission interministérielle chargée d'organiser sur place les auditions et les concertations, et de faire les analyses et les propositions destinées à prévenir de tels drames humains et écologiques ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, vous avez bien fait de rappeler que, indépendamment des solutions à long terme, il est essentiel de répondre aux besoins immédiats des milliers de personnes qui se préparent à vivre une situation de grande détresse et de

grande difficulté pendant certainement plusieurs semaines encore.

La commission nationale pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle se tiendra d'ici quelques jours. Tous les dégâts assurables pourront dès lors être remboursés dans les meilleurs délais. Les dégâts non assurables pourront quant à eux bénéficier de la solidarité nationale; des crédits seront rapidement délégués aux préfectures pour y faire face.

Au-delà, je partage votre analyse sur la contribution sinon certaine, du moins probable, des bouleversements climatiques et de l'effet de serre à des phénomènes que l'on ne peut plus réellement qualifier d'exceptionnels, tant ils se répètent à un rythme soutenu dans notre pays. Cela dit, l'explication de l'effet de serre ou de précipitations exceptionnelles ne doit pas nous conduire à baisser les bras et à relâcher notre effort de prévention.

Ainsi, vous l'avez noté, la Somme ne bénéficie pas d'une culture importante du risque. Elle n'était pas identifiée comme pouvant, fréquemment ou exceptionnellement, mettre en danger la vie des personnes ou la sécurité de leurs biens.

C'est pourquoi, sans doute, aucun plan de prévention des risques n'a été élaboré dans ce département. Il est vrai que la Somme ne faisait pas partie des départements prioritaires. Le préfet de ce département considère désormais la mise en place d'un tel plan, qui demandera plusieurs mois d'études, comme une priorité.

Nous devons, dans ce département, même si la survenue des crues n'a pas un caractère rapide ou dangereux, nous doter d'un réseau d'alerte, outil d'études de crues qui pourraient bien, dans l'avenir, être moins exceptionnelles qu'il n'y paraissait. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2699

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2001, page 1901

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 avril 2001